

## Arrêté

**Fixant la composition de la commission de sélection, pour le recrutement par la voie contractuelle ouvert aux Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) dans le corps des adjoints techniques de recherche et de formation 2<sup>e</sup> classe, BAP J Adjoint en gestion administrative, organisé par l'université d'Artois**

Le Président de l'université d'Artois,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2017 autorisant au titre de 2017 l'ouverture de recrutements d'adjoints techniques de recherche et de formation réservés aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi ;

## **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> – La commission de sélection du recrutement pour le recrutement par la voie contractuelle ouvert aux Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) dans le corps des adjoints techniques de recherche et de formation 2<sup>e</sup> classe, BAP J, Adjoint en gestion administrative, organisé par l'université d'Artois est composée ainsi qu'il suit :

Président : Madame Isabelle Delsaut, Ingénieure d'études, Université d'Artois,

Membres : Monsieur Mickaël Buffard, Attaché Principal de l'Administration de l'Etat, Rectorat de Lille

Madame Sylvie Deruy, Assistante Sociale de l'Administration de l'Etat, Université d'Artois

Monsieur Jean-Louis Gournay, Administrateur de l'ENESR, Université d'Artois

Suppléant : Madame Dorothée Jandot-Bion, Attachée d'Administration de l'Etat, Université d'Artois

Article 2 – Le Président de l'Université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Arras, le 26 avril 2016



Le Président,

Pasquale Mammone